

## Communiqué à tous les producteurs et intervenants du secteur avicole du Québec

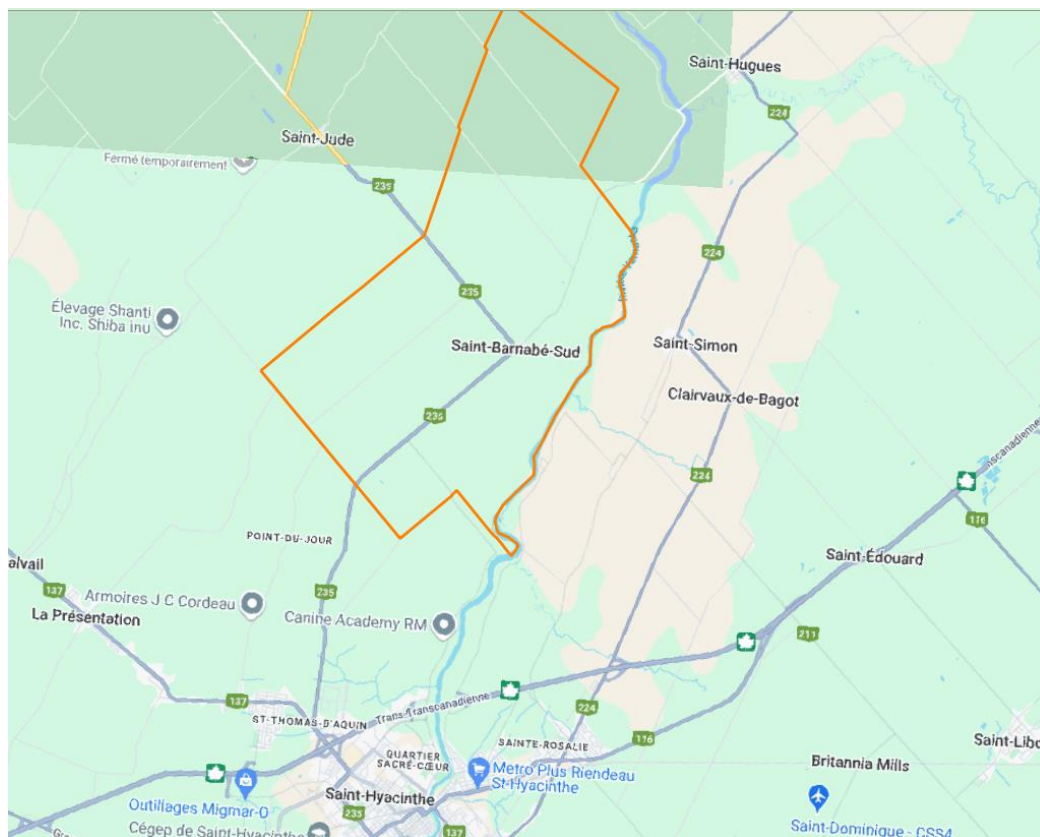
### Avis de vigilance – influenza aviaire

#### État de la situation

##### Nouveau cas suspect d'influenza aviaire à Saint-Barnabé-Sud en Montérégie

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) vient d'informer l'EQCMA d'un nouveau cas suspect d'influenza aviaire dans un troupeau de volailles commerciales contingentées à Saint-Barnabé-Sud près de Saint-Hyacinthe. Des échantillons sont soumis au laboratoire pour analyse. Les résultats devraient être connus demain.

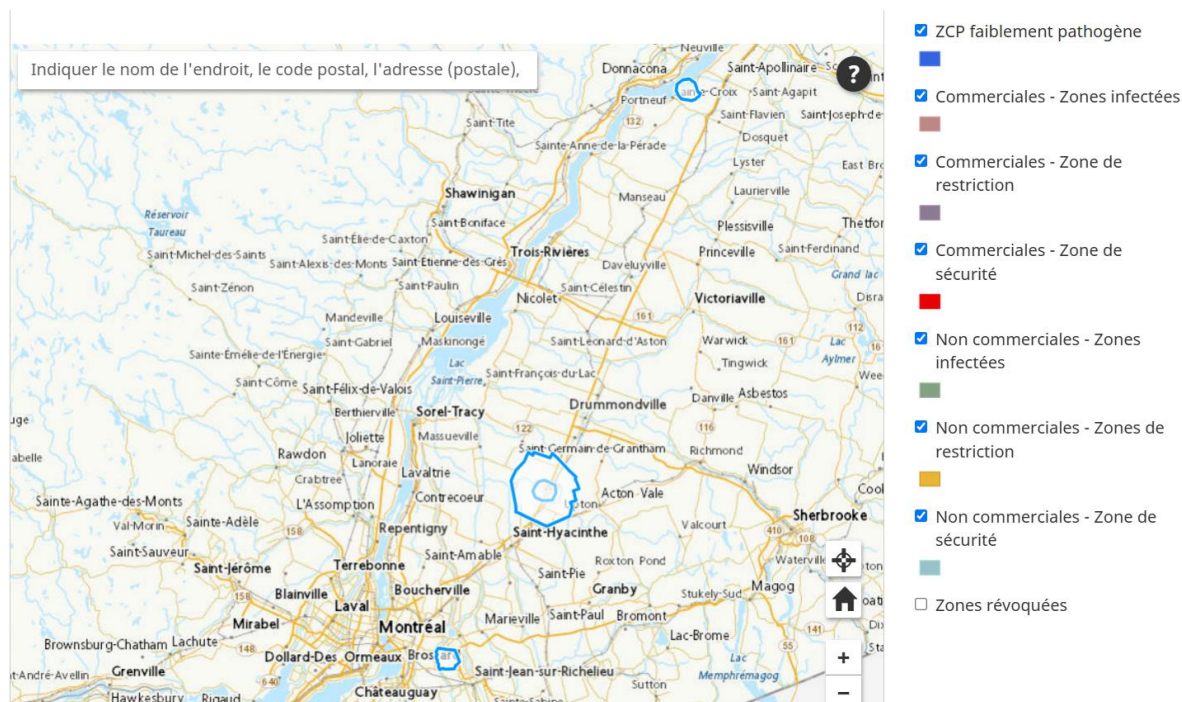
L'EQCMA émet donc une zone à risque préliminaire pour cette région. Afin de minimiser le risque de propagation de la maladie chez les autres fermes avicoles de la région, il est recommandé à tous les producteurs et intervenants de la filière avicole d'éviter le plus possible de circuler dans cette zone délimitée par une ligne de couleur orange sur la carte ci-dessous. Pour toute activité essentielle, veuillez-vous assurer de mettre en application les mesures de biosécurité rehaussée préconisées par l'EQCMA (code orange). Ces protocoles peuvent être consultés sur le site internet de l'EQCMA au [lien suivant](#).



## État de situation des cas d'influenza aviaire au Québec

Les trois premiers cas d'influenza aviaire déclaré cet automne sont de souche H5N2 faiblement pathogène. C'est la première fois depuis quelques années qu'une souche faiblement pathogène a été identifiée chez des volailles commerciales. La politique d'éradication de la maladie de l'ACIA ne diffère pas pour les souches H5 ou H7 faiblement pathogène des souches hautement pathogènes car historiquement il est reconnu que des souches faiblement pathogènes de ces types peuvent muter en hautement pathogène. Pour le moment, la souche du 4<sup>e</sup> cas déclaré dans le message de l'EQCMA du 26 novembre à Sainte-Hélène-de-bagot n'est pas encore connu. Des analyses sont toujours en cours au laboratoire de l'ACIA à Winnipeg pour le déterminer.

La gestion de cas faiblement pathogène aura cependant un impact sur les zones de contrôle primaire qui seront d'un rayon de 3 km plutôt que de 10 km pour les cas hautement pathogène. La ZCP-246 à Carignan et la ZCP-247 à Sainte-Croix de Lotbinière ont déjà été modifiées à cet effet. La ZCP-244 à Ste-Hélène-de-Bagot reste intacte tant que la souche de IP58 ne sera pas déterminée.



Voici le bilan à jour des zones de contrôle autour des cas d'influenza aviaire au Québec :

Identification des cas	Date de confirmation par l'ACIA	Lieu	Type de volaille	Zone de contrôle primaire (ZCP)
IP55	17 novembre 2024	Ste-Hélène-de-Bagot	commercial	<a href="#">ZCP-244</a>
IP56	18 novembre 2024	Carignan	commercial	<a href="#">ZCP-246</a>
IP57	20 novembre 2024	Ste-Croix de Lotbinière	commercial	<a href="#">ZCP-247</a>
IP58	?? novembre 2024	Ste-Hélène-de-Bagot	commercial	À venir
Cas suspect	1 décembre 2024	St-Barnabé-Sud	Commercial	s.o.

Pour vous tenir à jour sur les annonces officielles de l'ACIA sur les cas d'influenza aviaire au Canada, veuillez consulter le site internet au [lien suivant](#).